

Projet MENA 2016-2018

Conclusions du volet régional du projet

Introduction

Grâce à un soutien de la Fondation Roi Baudouin et d'EPIM (European Programme for Integration and Migration), la Fédération des CPAS Bruxellois a mené pendant deux ans un projet sur la thématique des MENA, constitué d'une part d'un programme régional de formation, d'échanges et de rencontres pour les travailleurs de CPAS et d'autre part d'une brochure et d'une journée de clôture fédérales.

Pour rappel, le contexte de ce projet MENA a été la crise des réfugiés qu'a connue l'Europe en 2015 et par là-même la Belgique également, notamment par une arrivée exponentielle de MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés) sur son territoire. Ainsi, en 2015, 5.047 MENA avaient été identifiés en Belgique, dont 3.099 ayant introduit une demande d'asile, ce qui représentait une hausse de 538 % par rapport à 2014 où 'seulement' 486 demandes d'asile avaient été introduites par des MENA.

Le présent document reprend les conclusions principales qui ont pu être tirées des échanges qui ont eu lieu entre les intervenants et les travailleurs sociaux des CPAS lors des journées de formation et des demi-journées de rencontres et d'échanges qui se sont déroulées entre février et juin 2017 dans le cadre du volet régional du projet MENA. Ces conclusions ont été rédigées en partant du point de vue du travailleur social du CPAS principalement. Une première partie consiste en des conclusions pragmatiques qui peuvent être lues comme des conseils de travail social tandis qu'une deuxième partie consiste en des constats plus généraux, structurels qui pourraient donner lieu à d'éventuelles recommandations.

I. Conclusions pragmatiques → conseils de travail social

Comment être ?

- Importance de la cohérence et de l'uniformité dans les informations qui sont données au MENA → cohérence entre collègues.
- Importance de ne pas demander de raconter le récit d'exil, de ne pas ressembler à la procédure de séjour.
- Importance de se questionner quand il y a quelque chose qu'on ne comprend pas dans le récit du jeune.
 - Exemple du MENA qui ne voulait pas retourner chez le médecin qui ne le soignait pas car il ne lui donnait que des bouts de papiers (prescriptions pour des médicaments ou pour des consultations chez des spécialistes).
- Importance du hors-cadre, de l'informel, de l'intérêt de la personne → cela aide à établir la relation avec le MENA.
- Attention aux stéréotypes, aux représentations, aux préjugés par rapport à la nationalité, par rapport à la demande qui va être faite.
- Importance d'un vocabulaire adapté.
- Importance du langage non-verbal par rapport à un public qui ne comprend pas bien ni une des langues nationales, ni le langage administratif. Prendre conscience qu'il existe des codes non verbaux différents des nôtres, à ne pas mal interpréter.
 - Exemples de la jeune fille guinéenne qui ne regarde pas dans les yeux ou du jeune homme syrien qui croise les bras lors d'un cours au BAPA.
- Importance de faire recours à un interprète en milieu social (linguistique et culturel) plutôt qu'à quelqu'un de la famille.

- Importance de faire reformuler le jeune pour voir s'il a bien compris ce qui lui a été expliqué. Certains jeunes parviennent en effet à donner le change pendant longtemps sans réellement avoir compris ce qui leur était dit, demandé (peur d'être idiot, d'être irrespectueux).

Que faire ?

- Vérifier systématiquement si l'éventuel adulte qui accompagne le jeune exerce bien l'autorité parentale ou la tutelle. Si ce n'est pas le cas, importance de signaler le jeune. Le signalement d'un MENA est le point de départ de l'accès à la protection. Ce signalement va permettre d'enclencher un certain nombre de mécanismes favorables au mineur tel que l'accès à un tuteur, à la scolarité, à un accompagnement psycho-social et juridique, à un accueil spécifique MENA, à l'aide pour le regroupement familial, etc. Par ailleurs, si un jeune n'est pas signalé, cela peut avoir des conséquences négatives pour lui. En effet, si à 18 ans, aucune procédure légale n'a été entamée, le jeune pourra être renvoyé.
 - La question du secret professionnel a été posée dans ce cadre. Certains éléments ont été apportés lors des discussions :
 - Certaines instances *doivent* signaler (police, CGRA, OE), d'autres *peuvent* (CPAS, avocat, particulier).
 - Essayer de convaincre le jeune et/ou sa famille de l'importance de ce signalement → travailler avec des médiateurs culturels.
 - Tous les éléments de la fiche de signalement ne doivent pas être remplis pour que la demande de signalement soit acceptée. Ainsi, l'asbl SOS jeunes a indiqué que seuls le nom et l'âge suffisaient.
 - L'asbl SOS jeunes a également indiqué qu'ils ne faisaient jamais de signalement sans l'accord du jeune, sauf dans des cas extrêmes comme des jeunes de moins de 12 ans ou encore dans des cas avérés de traite des êtres humains.
- Analyser si le jeune ne doit pas être « renvoyé » vers un système d'aide plus adéquat : famille élargie, mise en autonomie (si par exemple cela ne se passe pas bien dans la famille élargie), aide à la jeunesse, etc.
- Expliquer en quoi consiste l'aide du CPAS, quelles sont les conditions d'octroi, ne pas juste poser des questions. Sans cela, l'arrivée au CPAS peut être perçue comme une nouvelle interview du CGRA, sans que le jeune ne comprenne vers quoi ces questions vont pouvoir le mener.
- Si une interruption intervient dans le suivi mené par un travailleur social du CPAS (départ, maladie, congé), importance d'expliquer pourquoi il n'y a pas pu avoir d'au revoir. Sans cela, cette interruption pourrait être vécue comme une nouvelle – xème – rupture par le jeune.
- Importance de construire un réseau professionnel autour du jeune. Soit le jeune bénéficie d'un suivi par une asbl et ce réseau est en principe déjà constitué, soit non et alors ce réseau est à construire (asbl spécialisées dans le suivi et l'accompagnement des MENA, école, voisins, PMS, Fedasil, etc.) → utiliser le mécanisme des coordinations sociales ?
- Construire également un réseau humain autour du jeune (théâtre, club de sport) et non pas qu'un réseau professionnel → utilisation du fonds participation et activation sociale quand c'est possible ?

Focus sur la scolarité

- Importance du soutien scolaire. Faire bénéficier le jeune du réseau du CPAS (bénévoles, écoles de devoirs, AMO, maisons de jeunes).
- Importance de ne pas partir d'une feuille blanche et de se questionner sur ce qui a déjà été fait au pays.
 - Des cours de mécanique automobile ont déjà été suivis, par exemple.
- Importance de comprendre le passé du jeune et sa difficulté de s'insérer dans un trajet scolaire traditionnel.
 - Exemple des jeunes Afghans qui n'ont jamais été scolarisés et pour qui, rester assis 8h en classe du jour au lendemain, relève d'un véritable défi.
- Importance du travail éducatif par le travailleur social (arriver à l'heure, gérer son argent – beaucoup de dettes STIB, GSM, aller chez le médecin, ramener ses résultats scolaires, etc.).
- Importance de formaliser tout ce travail d'accompagnement dans un PIIS.

II. Conclusions plus structurelles

- Manque de places d'accueil en 3^{ème} phase. Les jeunes sont parfois obligés de faire le travail d'apprentissage de mise en autonomie dans des conditions peu idéales, à savoir dans le cadre d'un accueil collectif de 2^{ème} phase.
- Dans la plupart des cas, le suivi du jeune par le secteur associatif est arrêté à l'âge de 18 ans. Cet arrêt peut être vécu comme brusque. Les CPAS sont dès lors beaucoup plus sollicités et vu le contexte dans lequel ils évoluent, ils ne peuvent souvent pas donner le change.
- Le statut cohabitant et le taux du revenu d'intégration (ou de son aide équivalente) qui y est lié a souvent été cité comme problématique. En effet, il est très difficile pour ces jeunes de vivre seuls. La solitude et l'isolement sont vécus comme une punition qui peuvent mettre à mal le travail d'accompagnement, d'intégration qui est mis en place.
- L'absence d'investissement de certains tuteurs pour le côté administratif a également souvent été cité comme problématique (ouverture d'un compte en banque, introduction et suivi d'un dossier au CPAS, etc.).
- Les sources d'information sont (trop) multiples.